



GRAND CONSEIL Expédié le: 2108.60.31 PH Président Correspondance GC Cheis de groupe Secrétariat Commission: Ap 1'en Vironnewen Objet. Copie à:

M. Antoine Barde Président du Grand Conseil Secrétariat du Grand Conseil Case postale 3970 1201 Genève 3

Genève, le 25 août 2015

A l'attention du Grand Conseil

Rapport de la Commission de l'environnement et de l'agriculture Concerne: chargée d'étudier le RD 1067-A et la R 776-A

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, copie du courrier adressé en date du 29 avril 2015 au représentant de l'entreprise Sasso SA concernant la mention de notre association devant la Commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier le RD 1067-A et la R 776-A. Une copie de ce courrier avait alors été envoyée à Monsieur François Lefort, membre de ladite commission, mais il semblerait qu'elle n'ait à l'époque pas atteint son destinataire.

Les représentants de notre association se tiennent à la disposition du Grand Conseil pour une éventuelle audition devant la Commission ad hoc.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour Pro Natura Genève :

Sébastien Miazza

Président

Héloise Candolfi

Coordinatrice Territoire &

Ecosystèmes

Annexe ment.







Sasso SA M. Jérôme Martin Rue des Boulangers 16 1255 Veyrier

Genève, le 29 avril 2015

Monsieur.

Dans le cadre de la renaturation de l'ancienne gravière de la Petite Grave à Cartigny, nous avons eu connaissance par le bureau Ecotec Environnement de l'existence de données hydrologiques concernant la nappe superficielle de la plaine de Cartigny. A la suggestion de celui-ci, Pro Natura Genève a été mise en relation avec l'entreprise Sasso SA, propriétaire des données en question.

Nous avons eu connaissance depuis de l'argumentaire de l'entreprise Sasso pour la défense de ses intérêts entrepreneuriaux face à la Commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil. Le rapport de la Commission cite Pro Natura Genève à plusieurs reprises, la plaçant dans une position fort inconfortable aux vues de la teneur du dossier en question.

Nous vous rappelons que nous n'avons convenu aucun engagement formel de notre association dans le "groupe de suivi" que vous avez manifesté vouloir mettre sur pied si l'autorisation d'exploiter vous est accordée. Non seulement ce groupe n'a, à l'heure actuelle et à notre connaissance, aucune substance réelle, hormis des déclarations d'intention, mais vous nous citez d'une façon qui laisse entendre que nous y sommes déjà partie intégrante et que nous soutenons dès lors la soumission de votre dossier de demande d'autorisation.

Nous avons bien été approchés par votre entreprise pour faire partie de ce groupe de suivi et vous nous avez effectivement transmis des données hydrologiques, mais nous estimons que la pression que vous mettez sur notre association par ce biais est incorrecte. Si nous ne nous sommes pas opposés à ce projet d'exploitation, nous n'avons pas pour autant pris position en faveur de votre dossier de demande d'autorisation.

Ce sont pour ces raisons que nous vous adressons aujourd'hui ce courrier, avec copie aux acteurs concernés par le dossier, afin de clarifier la position de Pro Natura Genève.

Vous souhaitant bonne réception des présentes informations, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour Pro Natura Genève :

Anne Briol Jung Vice-présidente Sophie de Chambrier Secrétaire générale a.i.

Copie à : Mathieu Zahnd, directeur adjoint - Ecotec Environnement

François Lefort, député Vert au Grand Conseil

Carine Zach, Maire de Cartigny

